

« ADWYA S.A »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 11 000 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa km 14, BP 658 – 2070 La Marsa

M.F : 014346YAM 000 ----- RCS : B164701996

Procès Verbal

Assemblée Générale Extraordinaire du 05 Juin 2014

L'An Deux Mil Quatorze et le jeudi Cinq Juin à 11h, les actionnaires de la Société ADWYA SA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr. **Tahar EL MATERI** en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société.

**Mrs Hichem TERZI** et **Mounir JERBI**, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Mr. **Med Maher SNOUSSI** est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que la majorité des actionnaires sont présents ou représentés. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- un exemplaire des statuts.
- la feuille de présence.
- Le rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital.
- le projet de texte de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale extraordinaire.

Le Président fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux, avant la tenue de l'assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'augmentation du capital par incorporation de réserves selon une parité d'une (01) action nouvelle contre cinq (05) anciennes avec une jouissance à partir du 1er Janvier 2014. Le capital serait ainsi porté de 13.200.000 Dinars à 15.840.000 dinars.
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.
3. Modification de l'article 23 des Statuts.
4. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Après un échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant de 2.640.000 dinars incorporation d'une partie des réserves. Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 2 640 000 Actions nouvelles de 1 Dinar chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une nouvelle action gratuite pour cinq anciennes.

Ces actions porteront jouissance à partir du 1er Janvier 2014.

Le capital social passera ainsi de Treize Millions Deux Cent Mille (13.200.000) dinars à Quinze Millions Huit Cent Quarante Mille (15.840.000) dinars.

L'exercice du droit de souscription permet aux actionnaires actuels de parfaire leur parité de souscription ou de vendre leurs droits en bourse.

Les Actionnaires n'ayant pas un nombre entier d'actions nouvelles peuvent acheter ou vendre les droits rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise ; «ADWYA» ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts comme suit :

*«Le capital social est fixé à Quinze Millions Huit Cent Quarante Mille (15.840.000) dinars divisé en 15.840.000 actions de 1 dinar chacune numérotées de 1 à 15.840.000 totalement souscrites et intégralement libérées».*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 23 des Statuts comme suit :

#### **ARTICLE 23 : CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints et les administrateurs ne peuvent contracter avec la société ou l'engager à l'égard des tiers par les conventions citées ci-après à moins qu'ils n'aient obtenu l'autorisation du conseil d'administration et l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions prévues par les statuts, après avoir eu communication d'un rapport des commissaires aux comptes qui seront par la suite avisés de cette autorisation.

Les conventions concernées sont celles prévues par l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales, y compris les emprunts importants conclus au profit de la société. Toutefois, sont exclus de l'autorisation sus-indiquée les emprunts dont le montant n'excède pas quatre millions de Dinars Tunisiens.

Toutefois, les conventions non soumises à l'autorisation sont exécutoires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures quarante cinq minutes (11h45 mn).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

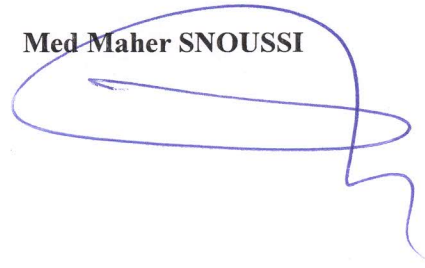
**LE PRESIDENT**

**Tahar EL MATERI**



**LE SECRETAIRE**

**Med Maher SNOUSSI**



**Hichem TERZI**

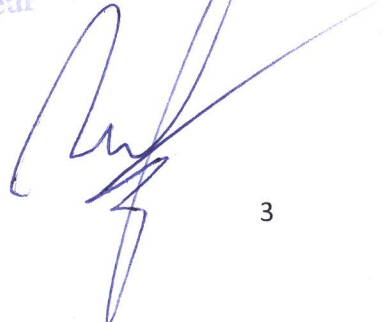


**LES SCRUTATEURS**

**Mounir JERBI**



Enregistré à la Recette des Finances  
de la Marsa 2014  
Le: 10 / 06 / 2014  
Quittance N° 65208  
Enregistrement N° 14703464  
Reçu: *Adna Bent*  
quarante dinars  
Le Receveur



« ADWYA S.A »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 13 200 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa km 14, BP 658 – 2070 La Marsa

M.F : 014346YAM 000 ----- RCS : B164701996

## Procès Verbal

### Assemblée Générale Ordinaire du 05 Juin 2014

L'an deux mil quatorze et le jeudi cinq Juin à 09.30 heures, les actionnaires de la Société ADWYA SA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr. **Tahar EL MATERI** en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société.

**Mrs Hichem TERZI** et **Mounir JERBI**, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Mr. **Med Maher SNOUSSI** est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence dûment émargée par tous les actionnaires présents, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire, et certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de 40.94% des actions composant le capital social et donnant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- un exemplaire des statuts.
- la feuille de présence.
- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2013
- Les rapports du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2013.
- le projet de texte de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire.

Il y joint l'inventaire, le bilan, l'état de résultats ainsi que tous les documents annexes et les rapports du commissaire aux comptes et fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux, avant la tenue de l'assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013.
2. Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2013.
3. Approbation des Etats Financiers au 31 décembre 2013.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Quitus aux administrateurs.
6. Affectation des résultats.
7. Renouvellement et/ou nomination d'administrateurs.
8. Approbation du programme d'investissement complémentaire 2014 et autorisation de l'engagement de crédits.
9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et des membres du comité d'audit permanent.

Après un échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

**PREMIÈRE RÉOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2013, approuve le dit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2013, approuve ledit rapport ainsi que les états financiers de l'exercice 2013 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, et approuve ledit rapport et les conventions y mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2013, qui est de l'ordre 6.670.612 TND.

Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 comme suit :

o Bénéfice net au 31/12/2013: 6 670 612 TND

- o Réserve Spéciale pour Réinvestissement: 2 240 000 TND
- o Dividendes aux actionnaires 3 300 000 TND (0,250 TND par action)
- o Affectation au poste des réserves ordinaires 1 130 612 TND

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat des administrateurs actuels arrive à expiration, décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants, qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires, statuant sur l'exercice 2016 :

- Monsieur Tahar EL MATERI.
- Monsieur Moncef ZMERLI.
- Monsieur Mounir JERBI, représentant les petits porteurs.
- Dr Hichem TERZI, représentant des petits porteurs.
- Monsieur Sofiane MATERI

L'Assemblée décide également de nommer Madame Molka DHAHAB MATERI en qualité d'administrateur pour la même période sus indiquée.

Les Administrateurs sus-désignés, présents, déclarent accepter les fonctions d'Administrateur qui viennent de leur être conférées et remercient l'Assemblée pour la confiance qu'elle leur a témoignée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme globale brute de trente cinq mille dinars (35 000 DT) à titre de jetons de présence, pour l'exercice 2013.

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du comité permanent d'audit la somme globale brute de vingt mille Dinars (20 000 DT brut) à titre de rémunération pour l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **HUITIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve le programme d'investissement 2014 et autorise l'engagement d'une ligne de crédit à long et moyen terme de cinq millions de dinars pour financer les investissements prévus jusqu'au 31 Décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés."

#### **NEUVIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Dix Heures Cinquante minutes (10h50mn).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

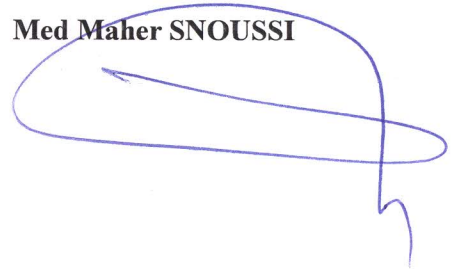
**LE PRESIDENT**

**Tahar EL MATERI**



**LE SECRETAIRE**

**Med Maher SNOUSSI**

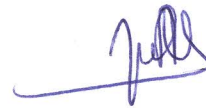


**LES SCRUTATEURS**

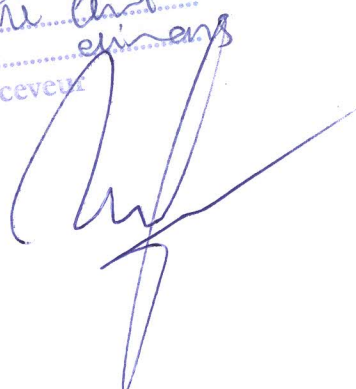
**Hichem TERZI**



**Mounir JERBI**



Enregistré à la Recette des Finances  
de la Marsa  
Le: 10 / 06 / 2014  
Quittance N° 659206  
Enregistrement N° 14703466  
Reçu: *Quittance*  
Le Receveur *enregistré*



STE ADWYA – Bilan après affectation des résultats du 31/12/2013

**BILAN au 31/12/2013**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	Notes	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	4	2 373 050	2 208 769
Moins : amortissements		(1 575 313)	(1 342 457)
		<b>797 737</b>	<b>866 312</b>
Immobilisations corporelles	4	40 009 902	36 235 799
Moins : amortissements et provisions		(26 443 651)	(24 604 181)
		<b>13 566 251</b>	<b>11 631 617</b>
Immobilisations financières	4	78 101	65 518
Moins : provisions		-	-
		<b>78 101</b>	<b>65 518</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>14 442 089</b>	<b>12 563 447</b>
Autres actifs non courants	5	82 291	-
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>14 524 380</b>	<b>12 563 447</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	6	33 622 019	26 192 539
Moins : provisions		(945 967)	(3 023 066)
		<b>32 676 052</b>	<b>23 169 473</b>
Clients et comptes rattachés	7	10 194 345	15 690 507
Moins : provisions		(415 037)	(417 007)
		<b>9 779 308</b>	<b>15 273 500</b>
Autres actifs courants	8	3 061 452	1 349 158
Placements et autres actifs financiers	9	2 045 257	1 787 403
Liquidités et équivalents de liquidités	10	50 882	719 953
<b>Total des actifs courants</b>		<b>47 612 951</b>	<b>42 299 487</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>62 137 332</b>	<b>54 862 934</b>



STE ADWYA – Bilan après affectation des résultats du 31/12/2013

**BILAN**

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social	<b>11</b>	13 200 000	13 200 000
Réserves	<b>12</b>	13 229 983	9 859 371
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>26 429 983</b>	<b>23 059 371</b>
Résultat net de l'exercice		-	-
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>26 429 983</b>	<b>23 059 371</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Emprunts	<b>13</b>	1 872 795	2 198 250
Provisions	<b>14</b>	300 000	691 234
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>2 172 795</b>	<b>2 889 485</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>15</b>	24 736 868	22 867 471
Autres passifs courants	<b>16</b>	6 274 748	5 408 476
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>17</b>	2 522 937	638 130
<b>Total des passifs courants</b>		<b>33 534 553</b>	<b>28 914 077</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>35 707 348</b>	<b>31 803 562</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>62 137 332</b>	<b>54 862 934</b>

**Tableau de variation des capitaux propres après affectation des résultats 2013**  
(montants exprimés en dinar)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaire	Résultat de l'exercice	Subvention d'investiss.	Total des Capitaux propres
<b>Situation en fin de période</b>	<b>13 200 000</b>	<b>1 320 000</b>	<b>8 539 371</b>	<b>6 670 612</b>	<b>0</b>	<b>29 729 983</b>
Affectation en réserves	0	0	1 130 612	-1 130 612	0	<b>0</b>
Reserve spéciale de réinvestissement	0	0	2 240 000	-2 240 000		
Dividendes distribuées	0	0	0	-3 300 000	0	<b>-3 300 000</b>
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Résorption des subv. d'investissement	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Situation en fin de période</b>	<b>13 200 000</b>	<b>1 320 000</b>	<b>11 909 983</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 429 983</b>